

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/11/2014

Réception par le Prefet : 18/11/2014

Publication : 21/11/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-10-12-2

Séance du vendredi 14 novembre 2014

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE 12ÈME CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SCULPTURE À LA TRONÇONNEUSE À MASEVAUX PROGRAMME J718

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-2-12-3 du 13 mars 2014 relative au vote du Budget Primitif 2014 – Interventions diverses au titre de la Commission de l'Administration Générale et des Ressources Humaines,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 1 500 € à l'association Forêts Services 68 pour l'organisation du 12^{ème} Championnat de France de Sculpture à la tronçonneuse, les 27 et 28 septembre 2014 à la Salle Polyvalente de MASEVAUX.
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme J718 - chapitre 65 - fonction 021 - nature 6574.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions